



CONFEDERATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

- B.P. 20 720. Papeete. Tél./Fax. (689) 40 42 40 91 Mail : cssu@mail.pf -

XXXI^{èmes} CHAMPIONNATS DE POLYNÉSIE DE CROSS SCOLAIRE

PIRAE 2024

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ARTICLE Premier : Licences.

Aucun athlète ne sera admis à participer aux Championnats de Polynésie de Cross Scolaire s'il n'est pas titulaire d'une **licence** délivrée par l'**USEP**, l'**ASSEP**, l'**UCS-CJA**, l'**USSP** ou par l'**USUP**.

ARTICLE 2 : Date et lieu de la compétition.

Cette compétition se déroulera le **MARDI 03 décembre 2024 de 7H30 à 15h30**, à l'**Hippodrome de Pirae**.

ARTICLE 3 : Catégories d'âge.

Les catégories d'âge concernées sont :

<u>ANNÉE de NAISSANCE</u>		<u>ANNÉE de NAISSANCE</u>	
2015	POUSSIN(E)S 1	2010 et 2011	MINIMES (F/G)
2014	POUSSIN(E)S 2	2008 et 2009	CADET(TE)S
2013	BENJAMIN(E)S 1	2006 et 2007	JUNIORS (F/G)
2012	BENJAMIN(E)S 2	2005 et avant	SENIORS (F/G)

Remarque : 3 courses multi-catégories sont prévues :

- 1) minimes garçons et cadettes
- 2) Cadets, Juniors et Seniors Filles
- 3) Juniors et Seniors garçons

Un classement distinct est prévu pour chacune des catégories.

ARTICLE 4 : Distance par catégorie.

Les distances des courses sont :

- POUSSIN(E)S	: 1 300 mètres
- BENJAMIN(E)S	: 1 800 mètres
- MINIMES JEUNES FILLES	: 2 000 mètres
- MINIMES JEUNES GENS et CADETTES	: 2 400 mètres
- JUNIORS et SENIORS JEUNES FILLES et CADETS	: 3 200 mètres
- JUNIORS et SENIORS JEUNES GENS	: 4 000 mètres
- INCUSION-RELAIS DE 4 PARTAGE	: 1 000 mètres

Ces distances vous sont données à titre indicatif et peuvent légèrement différer en fonction des impératifs de l'organisation.

ARTICLE 5 :

a) Modalités de participation

Votre association vous communiquera ses modalités exactes de participation.

Aucune sélection de commune ou de district ne sera acceptée.

Seules des équipes d'associations sportives d'écoles ou d'établissements peuvent participer.

Néanmoins, il est possible d'inscrire des individualités.

b) Critères de qualification :

Chaque sélectionné aura **participé au moins à un cross** (Cross d'école ou d'établissement -> Cross de CTC ou de district / Cross ASSEP ou de l'UCS-CJA...) avant les championnats.

Les directeurs d'écoles, chefs d'établissement, responsables d'association ayant la responsabilité de leur préparation et sélection.

Avoir participé à au moins 1 cross de sélection nous paraît être une condition nécessaire pour engager des élèves dans une compétition où se retrouvent les meilleurs de la spécialité (Etre capable de courir longtemps et participer à un cross en situation de compétition au niveau territorial sont deux choses différentes).

ARTICLE 6 : Engagements.

La CSSU ne prendra aucun engagement directement.

Les engagements devront parvenir au secrétariat respectif de chaque association, au plus tard, le **MARDI 12 novembre 2024**. Celles-ci transmettront les fichiers après vérification à la CSSU au plus tard le 15 novembre 2024.

Passé ce délai, aucun engagement ne sera accepté.

Chaque établissement ne pourra engager qu'**une seule équipe par course**.

Si l'établissement comporte des sections sportives, elle ne peut engager qu'une seule équipe supplémentaire par course.

Une équipe est composée au **maximum de 8 athlètes d'un même établissement** pour toutes les catégories (à l'exception des poussins et poussines / limités à 6 athlètes maximum par équipe sur Tahiti et Moorea).

Tout établissement présentant une équipe de plus de 8 athlètes ou plus d'une équipe dans une même course verra :

- la disqualification de/des équipe(s).
- la disqualification de chaque athlète de l'équipe au classement individuel.

Aucun surclassement ne sera autorisé.

Les engagements se font selon les fichiers d'engagements numériques de la CSSU.

ARTICLE 7 : Classement et Récompense.

a) Classement individuel :

Les trois premiers de chaque course (par catégorie d'âge) seront récompensés par une médaille (respectivement Or, Argent, Bronze) et par un diplôme.

b) Classement par équipe :

- Pour toutes les catégories, un classement par équipe sera établi sur les **4 premiers coureurs** d'un même établissement d'une même course.

Le classement sera effectué de la façon suivante :

- Le premier : 1 point
 - Le second : 2 points
 - Le troisième : 3 points
- et ainsi de suite...

L'équipe classée PREMIERE sera celle qui totalisera **le moins de points**.

En cas d'égalité de points, la première place sera départagée par le classement du 4ème coureur.

Même procédure pour la DEUXIEME et TROISIEME place.

Les équipes à égalité de points sont classées EX-AEQUO à partir de la quatrième place.

Les établissements ayant moins de 4 coureurs classés, selon la catégorie, n'apparaîtront pas au classement par équipe.

Les trois premières équipes de chaque course (par catégorie d'âge) seront récompensées par une coupe ou un trophée et un diplôme au nom de l'équipe.

c) Classement course partagée :

Un classement sera fait par classification (C1 et C2) et par catégorie : école, collège et lycée, selon les fiches d'engagements reçues en amont. L'équipe doit finir la course à 4 sur la ligne.

ARTICLE 8 : RECLAMATION :

Les réclamations devront être déposées auprès du Juge Arbitre, **PAR ECRIT**, dans les 15 minutes qui suivent **l'annonce** du classement de chaque course. Aucune réclamation ne sera prise après l'événement.

ARTICLE 9 : Secrétariat Accueil et Modifications.

A l'arrivée à l'hippodrome, le responsable de la délégation de l'école ou de l'établissement scolaire inscrit doit se rendre au « Secrétariat ACCUEIL ».

Une enveloppe contenant des consignes et des dossards avec code barres + carte lui sera remise.

Les remplacements et les absences devront être signalés sur la feuille jaune. Cette feuille sera rapportée au « Secrétariat MODIFICATIONS » avec les dossards et leurs cartes non utilisés

Remplacements/Modifications.

Les remplacements sont possibles. Le remplaçant portera le dossard de l'athlète remplacé.

Aucun engagement supplémentaire ne sera accepté le jour de la compétition.

ARTICLE 10 : Chambre de Contrôle

Une Chambre est mise en place pour le contrôle des engagements.

15 minutes avant le départ de chaque course, les athlètes devront se présenter à la chambre de contrôle.

Seuls les athlètes munis de leur **dossard** seront **admis dans la zone**.

ARTICLE 11 : Programme horaire.

- **07h00** : Convocation des Officiels Techniques prévus pour la mise en place du balisage, de l'arrivée et des différentes commissions.

- **08h30** : Fin de reconnaissance des parcours.

Année	Catégorie	CONVOCATION Chambre de Contrôle	DEPART DES COURSES
2015	Course des POUSSINES 1 Course des POUSSINS 1	09h15 09H30	09h30 09H45
2014	Course des POUSSINES 2 Course des POUSSINS 2	09h45 10H00	10h00 10H15
• 10H30	REMISE des PRIX (PF1, PG1, PF2, PG2) – Individuels et équipes		
2013	Course des BENJAMINES 1 Course des BENJAMINS 1	10h15 10h30	10h30 10h45
2012	Course des BENJAMINES 2 Course des BENJAMINS 2	10h45 11h00	11h00 11h15
Sport Partagé	Course en relais – partagée Catégorie école / collège / lycée	11h15	11h30
• 11H30	REMISE des PRIX (BF1, BG1, BF2, BG2) – Individuels et équipes - course partagée		
Pause déjeuner			
2010-2011	Course des MINIMES FILLES	12h55	13h10
2010-2011 2008-2009	Course des MINIMES GARÇONS Course des CADETTES	13h05	13h20
2008-2009 2006-2007 2005 et avant	Course des CADETS JUNIORS FILLES SENIORS FILLES	13h30	13h45
• 13h50	REMISE des PRIX (MF, MG, CF) - Individuels et équipes		
2006-2007 2005 et avant	Course des JUNIORS GARCONS SENIORS GARCONS	13h50	14h05
• 14h10	REMISE des PRIX (JF, SF) - Individuels et équipes		
• 14h45	REMISE des PRIX (JG, SG) - Individuels et équipes		

RAMASSAGE DE TOUT LE MATERIEL ET NETTOYAGE DES LIEUX (fin de journée).

ARTICLE 12 : Sécurité.

Les enfants sont en permanence sous la responsabilité de leurs accompagnateurs et ne doivent, en aucun cas, gêner les concurrents.

ARTICLE 13 : Dossards pucés

Un dossard nominatif avec un numéro de 4 chiffres et une puce au verso est remis à chaque athlète.

En cas de perte du dossard et en cas d'impossibilité d'identifier le coureur, l'athlète ne sera pas classé.

Tout coureur ne disposant pas de dossard ne pourra pas participer aux épreuves en dehors des remplacements officiels.

Aucun échange de dossard ne sera toléré sous peine de disqualification des athlètes concernés.

Les codes-barres détachables des dossards seront récupérés après chaque course par les officiels disposés à l'arrivée.

ARTICLE 14 : Consignes aux accompagnateurs / responsables d'équipes

- 1) Aucun accompagnateur ne doit servir de « lièvre » à ses coureurs sous peine de disqualification des athlètes en course.
- 2) La zone de départ est réservée exclusivement aux athlètes et aux responsables de cette commission. Aucun accompagnateur ne doit escorter son ou ses coureurs à la ligne de départ.

ARTICLE 15 : Consignes particulières.

- 1) Le port du maillot aux couleurs de chaque "établissement" est **souhaité**.
- 2) **Le port de chaussures est très vivement conseillé** pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité (bouts de verre, bouts de métal, sensibles, leptospirose en cas de pluie les jours précédents, tétanos ou autre). Chaque association scolaire (USEP, ASSEP, UCS-CJA, USSP, USUP) se devra d'informer les directeurs d'écoles, chefs d'établissements et présidents d'AS de cette nécessité.
- 3) La CSSU ne prend en charge que les frais organisationnels de la journée du Cross. Les autres frais (transport terrestre, maritime et aérien, hébergement...) sont de la compétence de l'USEP, l'ASSEP, l'USSP, l'UCS-CJA et de l'USUP en fonction de leurs modalités d'engagements. La CSSU peut en cas de besoin aider les associations membres.
- 4) Chaque école, CJA, établissement prévoira aussi d'apporter, pour ses élèves, le goûter, ses casse-croûtes, sa boisson.
- 5) Pour tout complément d'information, prendre l'attache de votre association ou de la CSSU

ARTICLE 16 :

Tout point non prévu au présent règlement sera tranché par le Jury d'Appel : Fabrice BALLAND, Dany VICENTE et Teva LEONE.

CROSS ECO-CITOYEN

Des stands autour des thèmes de la santé, prévention et de l'éco-citoyenneté seront mis en place ce jour. Chaque délégation pourra profiter des informations et animations qui seront proposées.

La 31ème édition de 2024 est basée sur le principe du « zéro » déchet. L'impact environnemental (déchets plastique ...) de notre événement sera limité au maximum. Chaque élève participant devra se munir d'une gourde (ou à défaut d'une bouteille d'eau). Des fontaines et des rampes d'eau filtrées seront placés sur le site et chacun pourra venir s'y approvisionner.

SOLIDARITE : « Opération Petite pièce, Grand Cœur »

Comme chaque année depuis 2018, la CSSU propose de mettre en place une opération de solidarité en faveur des enfants du fenua placés sous la responsabilité de « Village d'enfants SOS de POLYNESIE FRANCAISE » de Papara. L'athlète, l'accompagnateur, l'officiel, le visiteur qui souhaiterait participer à cette action, pourra déposer une pièce de monnaie dans une urne prévue à cet effet. La somme récoltée permettra d'acquérir du matériel au profit de cette association.

*L'Hippodrome est mis gracieusement à notre disposition. Nous vous prions donc d'apporter une attention toute particulière au respect des installations et de l'environnement.
Nous vous en remercions par avance.*

Le Comité Organisateur